

# Erevia offre Internet aux chômeurs et aux RMistes... de nuit

A l'heure où la fracture numérique reste à l'ordre du jour dans notre pays, le fournisseur d'accès britannique Erevia lance une initiative citoyenne plutôt osée.

Le FAI propose en effet d'offrir Internet aux demandeurs d'emploi ainsi qu'aux personnes percevant le revenu minimum d'insertion (RMI). Alors, Internet gratuit pour les plus fragiles? Voilà une bonne idée! Mais attention, cette offre est soumise **à certaines conditions**: -être demandeur d'emploi, -faire parvenir à Erevia, tous les 2 mois, un justificatif de vos droits à l'assurance chômage (relevé RMI ou ASSEDIC). -disposer d'un abonnement téléphonique analogique résidentiel (ligne téléphonique fixe classique). -activer l'option téléphonique Malicio Nuit de France Télécom en faveur du numéro de connexion Erevia. Cette option est facturée 1,50 euro par mois par l'opérateur historique. Ce forfait « illimité emploi » permet de surfer d'une manière illimitée et gratuite tous les jours mais seulement de **22H à 7H**. Il est également nécessaire de surfer au moins deux heures sinon l'abonné est taxé de 0,05 euro par connexion. Hors forfait (entre 7h et 22h), le coût est de 0,13 euro par connexion et 0,035 euro/min décompté à la seconde dès la première seconde. Il donne aussi accès à un nombre illimité d'adresses électroniques accessibles en POP et webmail ainsi qu'à une assistance online et par mail. Et pour la facturation? Erevia rembourse en fait le prix des communications Internet (passées via le numéro du FAI) facturées par France Télécom. Sur son site, Erevia indique qu'il rembourse les communications avant la date limite de paiement de la facture France Télécom. Avec des frais allant de 0,15 à 2,45 euros en fonction des moyens de remboursement. Il restera à vérifier si dans les faits ces remboursements se feront correctement. Enfin, le site d'Erevia ne communique pas le débit de cette offre.